



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/03/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 20 MARS 2007

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	34

DATE DE LA CONVOCATION

12 Mars 2007

L'an deux mille sept, le 20 mars, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 12 mars 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, COTIN, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, LEGRAND, PATEYRON, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, PAMIES, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, DEMARGNE, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes SPRINGER, MAZIERE, BATTISTON, JOUANNETAUD, LAROUDIE, DUMEYNIÉ, BETTON

Suppléants : **MM MONNIER**

Suppléantes : **Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN**

Excusés : **MM. JOUHAUD, SARTOUX, DEBESSON, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MORE, MEYER, BARLET, CALOMINE, PAROT JP**

Mmes BEYLE, ARTHUR

Monsieur **BACHELLERIE** a donné pouvoir à Monsieur **CHOMETTE**

Madame **BEYLE** a donné pouvoir à Monsieur **POULIER**

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement et d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal Eaux, Tours de Bourganeuf – Royère de Vassivière pour l'année 2007

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a institué un office de tourisme intercommunal, comme prévu à l'article L134-5 dans les conditions énoncées aux articles L 133-2 à L 133-10 du code du tourisme, lors de sa délibération n° 2006/02/02 du 15 février 2006.

Une convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes a été signée du 01 avril 2006 au 01 avril 2007. Celle-ci est renouvelée tacitement pour une année dans les mêmes termes hormis un ajustement du montant des subventions d'équipement et de fonctionnement.

En effet, pour l'année 2007, une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 815 € est nécessaire. Elle comprend toutes les charges courantes, les salaires ainsi que l'emploi d'un saisonnier pendant la période estivale sur la commune de Royère de Vassivière. Pour rappel, la subvention 2006 s'élevait à 33 237.50 € pour huit mois de fonctionnement.

L'association devant changer de locaux en avril 2007, elle doit investir dans du mobilier adapté. L'Office de Tourisme Intercommunal doit également se doter d'un site Internet. Une subvention d'équipement d'un montant de 4 355 € lui sera donc allouée (10 561.41 € en 2006).

Afin d'honorer cette demande d'investissement et d'effectuer un amoindrissement de cette charge, il est convenu que la Communauté de Communes fera l'acquisition du mobilier d'accueil pour un montant de 6 800 € TTC, bénéficiant ainsi du Fonds de Compensation de la TVA. Le mobilier sera ensuite mis à disposition de l'Office de Tourisme par le biais d'une convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir d'abattu, le conseil communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 815 € pour lequel un acompte de 12 000 € a déjà fait l'objet d'un mandatement (délibération du 20 décembre 2006).
- Décide d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 4 355 €.
- Décide d'acquérir du mobilier pour un montant de 6 800 € et de le mettre à disposition de l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 21 mars 2007
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD